

EN **FO**RCE POUR NOS RETRAITES

#21SEPTEMBRE

Dans un système universel de retraite à points, le risque est grand d'une baisse mécanique du montant des retraites et pensions.



Mathieu
né en 1961
employé dans
une entreprise privée
système actuel



son fils **Mathias**
né en 1990
employé dans
la même entreprise
système à points

commence à 22 ans carrière continue (ni chômage, ni temps partiel) retraite à 64 ans

Sa pension représente
73 %
de son dernier salaire



Sa pension représentera
56 %
de son dernier salaire

Source : collectif @nosretraites
illustrations : Freepik



Jules
né en 1961
employé au SMIC
toute sa carrière
système actuel



son fils **Julien**
né en 1990
employé au SMIC toute
sa carrière, même entreprise
système à points

commence à 22 ans carrière continue (ni chômage, ni temps partiel) retraite à 64 ans

Sa pension représente
82 %
de son dernier salaire



Sa pension représentera
65 %
de son dernier salaire

Source : collectif @nosretraites
illustrations : Freepik



Marie
née en 1961
fonctionnaire de catégorie B
dans une administration
système actuel



sa fille **Maryam**
née en 1990
fonctionnaire de catégorie B
dans la même administration
système à points

commence à 22 ans carrière continue (ni chômage, ni temps partiel) retraite à 64 ans

Sa pension représente
64 %
de son dernier salaire



Sa pension représentera
54 %
de son dernier salaire

Source : collectif @nosretraites
illustrations : Freepik



Manon
Professeur des écoles
célibataire et sans enfant.
Tous les trimestres cotisés
système actuel



Margot
Professeur des écoles
célibataire et sans enfant.
Tous les trimestres cotisés
système à points

43 ans de carrière carrière continue

Sa pension de retraite
brute mensuelle est de
2804 €



Sa pension de retraite
brute mensuelle sera de
1771 €

Source : FNEC FP FO
illustrations : Freepik

LES RÉFORMES DES RETRAITES DEPUIS 1993

1993 - BALLADUR

Passage de 37,5 ans à 40 ans pour le privé.
Calcul sur les 25 meilleures années au lieu de
10 pour le calcul du salaire de référence

2003 - FILLON

Alignement du public sur le privé.
Allongement de 40 à 41,5 ans

2010 - WOERTH

Report à 62 ans de l'âge légal de départ à
la retraite.
Report de 65 à 67 ans de l'âge d'annulation
de la décote

2014 - TOURAINE

Augmentation de la durée de cotisation de
41,5 à 43 ans (génération 73)

**13H30 RENDEZ-VOUS À DUROC
POUR LE DÉPART DE LA MANIFESTATION**

LIGNES **M 10 13**

**À L'ISSUE DE LA MANIFESTATION :
RASSEMBLEMENT PLACE DENFERT-ROCHEREAU
AVEC LES INTERVENTIONS D'YVES VEYRIER,
ROBERT VERTENEUIL (PRÉSIDENT DE LA FGTB - BELGIQUE),
DOMENICO PROIETTI (SECRÉTAIRE CONFÉDÉRAL UIL - ITALIE)**

RASSEMBLEMENT À PARIS, LE 21 SEPTEMBRE !